



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

**Arrêté préfectoral
portant inscription au titre des monuments historiques
de la cloche (datée 1691),
conservée dans l'église Saint-Gô, à Bouzon-Gellenave (Gers)**

Le Préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;
Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture de la région Occitanie en date du 3 juin 2025 ;
Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que la conservation de l'objet mobilier désigné ci-après présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre souhaitable la préservation,

ARRÊTE

Art. 1^{er} : est inscrit au titre des monuments historiques l'objet mobilier suivant, décrit sur la fiche annexée au présent arrêté :

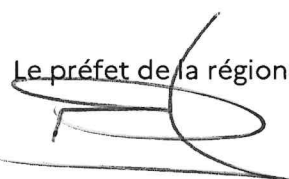
cloche (datée 1691)

conservée dans l'église Saint-Gô, à Bouzon-Gellenave (Gers), et appartenant à la commune de Bouzon-Cellenave.

Art. 2 : le présent arrêté sera notifié au propriétaire.

Art. 3 : le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 11 0 OCT. 2025

Le préfet de la région Occitanie,


Pierre-André DURAND

Annexe à l'arrêté préfectoral portant inscription au titre de monuments historiques du
d'une cloche (datée 1691)
conservée dans la chapelle de Bouzonnet, à Bouzon-Gellenave (Gers)

.10 OCT. 2025

Localisation	32 - Bouzon-Gellenave
Edifice et sa protection MH	chapelle de Bouzonnet (inscrit MH)
Titre courant	cloche
Localisation dans l'édifice	clocher
Matériau et technique	bronze : fondu, moulé
Dimensions	non prises
Datation	4e quart 17e siècle (1691)
Propriété	propriété de la commune
Description et historique Synthèse de la présentation en CRPA	Note : inconnue Inscription : « SANCTE MICHAEL ORA PRO NOBIS 1691 NOBILE FRANCOIS DARMAOU SEIGNEUR DU MIMORT » Iconographie : inconnue Note IEAC 2009 - A. Jouffray : « La cloche possède un très joli son clair. Elle date de 1691, a une très belle patine et est ornée d'une grande croix fleurdelysée. (...) La cloche mérite de rester en fonction et en place ; afin de la préserver, il vaudrait mieux la laisser uniquement en sonnerie manuelle et ne pas l'électrifier. Son joug bois est en bon état, tout au plus faudrait-il changer le bras de tirage. Le battant d'origine doit rester mais doit être traité contre la rouille tout comme la bélière intérieure ». Cloche provenant de l'église Saint-Michel du Mimort, aujourd'hui disparue.
Etat de conservation	bon état
Avis CRPA 03/06/2025	inscription
Auteur de la fiche	Elsa Brissonneau (CAOA du Gers)



Vue générale

Crédits photos :

CAOA du Gers ; commune de Bouzon-Gellenave